



Déclaration préalable de l'UNSA-Education 64 au CDEN du vendredi 17 avril 2020.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN comment ne pas débiter cette déclaration sans exprimer la grande inquiétude, l'incompréhension et même la colère de nombre de nos collègues face aux annonces de reprise.

Pour l'UNSA Éducation le 11 mai ne peut être que le début d'un processus qui mène à une réouverture progressive et partielle des écoles et établissements. L'élaboration d'un protocole sanitaire de reprise et d'un cadre commun est indispensable. Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, l'UNSA Education et ses représentants en CHSCT comme ses commissaires paritaires à tous les niveaux national, rectoral et académique sont prêts à tout mettre en œuvre pour que la reprise de la scolarité se fasse dans des conditions sanitaires irréprochables et permettent aux écoliers, collégiens, lycéens et à leurs enseignants de se retrouver sans avoir peur.

Au mois de mars, la mise en place du confinement et de la « continuité pédagogique » n'ont pas été une réussite. Essayons ensemble de ne pas renouveler cet échec avec une réouverture des écoles et des établissements trop mal préparée.

Venons-en maintenant au sujet à l'ordre du jour.

Pour éviter les tensions avec les élus qu'allaient générer les mesures de fermetures de classes dans le premier degré pendant la crise sanitaire et le confinement, le ministre a annoncé le 27 mars dernier de nouvelles orientations pour la carte scolaire 2020. Comme l'UNSA-Education le demandait, une enveloppe supplémentaire a été débloquée. Elle ne concerne cependant toujours pas le second degré et la préservation des postes du premier degré qui ne sont pas directement liés à des classes reste à conquérir.

La dotation supplémentaire est importante. Au niveau national 1248 postes supplémentaires sont annoncés dans le premier degré. Au niveau académique, les moyens 1^{er} degré sont abondés de 88 postes. **Le département des Pyrénées Atlantiques voit ainsi l'évolution du nombre d'emplois de professeur des écoles passer de -19 postes à -1 poste à la rentrée 2020 (dotation supplémentaire de 18 postes)**. Pour les Pyrénées Atlantiques, la nouvelle commande ministérielle aurait nécessité 29,5 postes supplémentaires : 22,5 en zone rurale et 7 pour couvrir le maintien des taux d'encadrement dans les villes de plus de 5000 habitants.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire et que les taux d'encadrement dans les villes ne devront pas être alourdis. Cette déclaration témoigne, une fois encore hélas, que les préoccupations politiques ont plus poids que les préoccupations pédagogiques.

Malgré cette dotation supplémentaire et, comme l'UNSA-Education 64 le craignait, les arbitrages départementaux de la future carte scolaire actent la disparition de nombreux postes d'enseignants « invisibles » mais indispensables au bon fonctionnement de notre école :

- Suppression de 9 postes d'enseignants dans les **Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (Rased)**,

- Suppression de 8 postes d'enseignants dans les **dispositifs Plus de Maitres que de Classes (PMQC)**,
- Changement de politique éducative avec la **non prise en compte des élèves de moins de 3 ans** (TPS) dans les effectifs des écoles maternelles,
- Non prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs globaux compromettant ainsi la qualité de leur **inclusion dans les classes ordinaires**.
- Non ouverture de **dispositif UPEAA supplémentaire** pour l'accueil des élèves allophones dans notre département frontalier,
- Effectifs chargés notamment dans les zones périurbaines et en maternelle (Lescar, Lons, Billère, Pau Hippodrome, Bayonne),
- **Aucune ouverture de postes de remplaçants** nécessaires au bon fonctionnement de la direction d'école (décharge administrative des directeurs) et la formation continue des enseignants.

Monsieur le Directeur Académique, votre projet de carte scolaire pose de gros soucis en l'état :

- **Les RASED subissent une ponction considérable** et cette ponction affecte en particulier la ville de Pau (4 des 9 postes fermés)

- **Des écoles restent avec des moyennes par classe très élevées** : Urrugne Bourg 30/cl en bilingue ; à Navailles-Angos 27,6/cl ; à Lahonce 27,4/cl en unilingue ; à Sault de Navailles 27/cl ; dans le RPI Aubin/Bournos/Doumy 26,8/cl.

Pour l'UNSA-Education, la baisse globale prévisible des effectifs doit s'accompagner **d'améliorer nettement les taux d'encadrement, en particulier dans les secteurs fortement concurrentiel de notre département**. Vos propositions conduisent pourtant à une détérioration de ces taux sur plusieurs communes de la côte basque pourtant soumises à une forte pression des écoles privées : Hendaye, Urrugne et Ciboure.

Monsieur le Directeur Académique, il est bien mal venu de récupérer aujourd'hui les 12,5 postes de mesures excédentaires qui auraient été prises par votre prédécesseur. Vous prendriez la décision de supprimer ainsi plus des 2/3 de la dotation complémentaire. **L'UNSA-Education vous demande d'utiliser ces 12,5 postes pour assurer une rentrée 2020** qui soulève déjà assez d'inquiétudes. Les élèves des écoles publiques de ce département auront bien besoin de ces 12,5 enseignants.

L'UNSA-Education 64 ne peut se satisfaire que, pour répondre à une commande politique, la carte scolaire 2020 des Pyrénées-Atlantiques se fasse aux détriments des élèves les plus fragiles et de la prise en compte pédagogique de la grande difficulté scolaire. L'UNSA-Education 64 estime qu'en dépit d'une rallonge budgétaire conséquente mais insuffisante consacrée au maintien de classes rurales dans le primaire, la communication politique et les arbitrages départementaux ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins réels de l'école publique de la maternelle au lycée.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants des personnels de l'UNSA-Education 64.